

S.P.R.B. – B.D.U.
Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 12/PFD/498821
Réf. C.R.M.S. : GM/MSJ2.169/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de la Flûte Enchantée. Placement de modules temporaires en bois à destination de classes pour la nouvelle école néerlandophone.

Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.

(Dossier traité par I. Van Den Cruyce – D.U.)

En réponse à votre lettre du 25/07/2014, sous référence, reçue le 30/07/2014, nous vous transmettons l'avis émis par notre Commission en sa séance du 10/09/2014.

Le projet vise à réaliser en bordure du site classé du Scheutbos 6 classes containers pour l'école néerlandophone, sur le terrain situé entre les 18 classes containers placés en 2012 pour l'école francophone (avis CRMS du 06/04/2012) et le bâti existant du côté du boulevard Mettwie.

Sans s'opposer au projet, la CRMS rappelle ses considérations générales au sujet de la problématique du déficit régional en matière de bâtiments scolaires.

Elle regrette, en effet, que cette problématique ne puisse pas s'appuyer sur des principes inscrits à la fois dans un projet de redéploiement scolaire et dans un projet de ville durable. La présente demande de construire un complexe provisoire témoigne une fois de plus de ce manque de vision, obligeant à prendre des mesures successives, toujours dans l'urgence. Les réponses apportées au coup par coup créent des situations peu satisfaisantes tant au niveau pédagogique qu'aux niveaux urbanistique, architectural et environnemental. C'est le cas de ce projet qui mériterait d'être repensé du point de vue du traitement des lisières du Scheutbos et dans le cadre du développement — à moyen terme — d'un nouveau morceau de tissu urbain, correctement connecté sur le tissu existant, incluant les locaux scolaires nécessaires.

La CRMS estime, en outre, que le projet créera un environnement à la fois peu valorisant sur le plan pédagogique et très peu convivial pour les enfants qui vont occuper les lieux. En effet, il s'agit d'un ensemble sans qualité, disposé autour d'une cour asphaltée. Au minimum, il serait judicieux de remplacer la cour asphaltée par un jardin ou une pelouse.

Le projet illustre aussi l'absence de réflexion sur l'aménagement des rives du site classé du Scheutbos et sur l'articulation de ce vaste espace vert sur la ville.

La pression démographique, comme le déficit en bâtiments scolaires ou autres équipements, déboucheront sur l'urbanisation progressive de nouveaux quartiers sur les derniers terrains constructibles – y compris sur les zones de protection des sites protégés, comme celui qui fait l'objet de la demande. Dans le cas précis qui nous occupe, tout devrait être mis en œuvre pour qu'une future école durable soit édifiée à moyen terme. Elle constituerait alors une transition adéquate entre le site naturel et la ville tout en générant un

nouveau tissu urbain (de nouveaux îlots) qui articule ces deux entités et qui accueille de nouvelles fonctions (mixité école – logement, par exemple), même si cela postule une plus grande densité bâtie.

Pour conclure, la CRMS ne s'oppose pas à la demande. Elle estime cependant que la réponse apportée n'est pas adéquate (même s'il y a urgence) et qu'elle pourrait être améliorée. Elle insiste surtout sur la nécessité de développer une vision globale au sujet de la création de nouveaux bâtiments scolaires dans la Région en général et de réfléchir à l'aménagement des abords du Scheutbos en particulier. En tout état de cause, le permis d'installer des classes-containers devrait être limité au temps nécessaire pour concevoir un projet urbanistique et architectural de qualité, offrant une bonne transition entre le site et la ville, ainsi qu'un environnement de qualité aux élèves. La CRMS se tient à la disposition des principaux acteurs pour développer cette réflexion.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : H. Lelièvre.